

Comment gérer votre paiement forfaitaire



Voici quelques conseils pour vous aider à gérer un paiement forfaitaire non imposable.

Prenez le temps de réfléchir à vos besoins et à vos objectifs

- Donnez-vous le temps de réfléchir à la façon dont vous voulez utiliser ou investir cet argent. Prenez en considération ce dont vous avez besoin aujourd'hui et vos objectifs pour l'avenir.
- Gardez votre argent dans un endroit sûr (p. ex., un compte d'épargne, un dépôt à terme ou un certificat de placement garanti) pendant que vous réfléchissez à vos options. Demandez à votre institution financière quelles sont vos options et assurez-vous que vos dépôts ou vos investissements sont assurés.

Recherchez une aide financière

- Tentez de trouver un conseiller financier avec qui vous vous entendrez bien. Demandez à quelqu'un en qui vous avez confiance de vous recommander un conseiller financier qui pourrait vous donner les conseils dont vous avez besoin.
- Vous pourriez leur poser les questions suivantes :
 - Quels genres de produits et de services sont offerts?
 - Comment êtes-vous rémunéré (c.-à-d., à taux horaire ou à la commission)?
 - Quels sont les honoraires et les coûts associés à chacun des services et des produits que vous achetez?
 - Quels sont vos titres de compétences (c.-à-d., niveau d'études, formation financière et expérience)?

Élaborez un plan qui vous convient

- Assurez-vous que votre plan financier est flexible de manière à pouvoir l'ajuster pour bien répondre à votre situation toujours changeante.
- Ayez une image complète de votre situation financière actuelle. Votre planificateur financier voudra voir :
 - ce que vous possédez (vos biens)
 - ce que vous devez (vos dettes)
 - vos revenus de ménage
 - vos dépenses
 - vos déclarations de revenus
 - vos polices d'assurance
 - votre régime de retraite
 - votre testament

Examinez votre plan

- Examinez votre plan financier au moins une fois par an ou à la suite de changements importants dans votre vie, comme un changement dans votre situation familiale ou d'emploi.
- Chaque fois que vous examinez votre plan :
 - Évaluez les progrès que vous avez accomplis et déterminez si vous êtes sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs à court et à long terme.
 - Tentez de déterminer si votre plan actuel répond toujours à vos besoins en matière de situation personnelle et financière.

Anciens Combattants Canada peut vous fournir jusqu'à 500 \$ pour couvrir certains ou tous les coûts associés à l'aide financière. Communiquez avec nous afin de savoir si vous êtes admissible et pour en savoir plus sur la façon d'en faire la demande.

Avez-vous besoin d'aide ou de renseignements?

Si vous avez besoin de plus amples renseignements sur la gestion de votre indemnité ou désirez en apprendre davantage sur les autres avantages et services qu'offre Anciens Combattants Canada, composez le **1-866-522-2022**, envoyez un courriel à **information@vac-acc.gc.ca** ou visitez le **veterans.gc.ca**.

Ces renseignements ne peuvent remplacer les conseils d'un professionnel financier qualifié. L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) peut vous donner de plus amples renseignements sur la planification financière et sur vos droits relativement à l'achat de produits et de services financiers. Appelez l'ACFC au **1-866-461-2232**, envoyez un courriel à **info@acfc.gc.ca** ou visitez le **acfc.gc.ca**.

